

# STATEMENT DISCOURS

SECRETARY  
OF STATE  
FOR EXTERNAL  
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE  
D'ÉTAT AUX  
AFFAIRES  
EXTÉRIEURES.



DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT  
AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,  
MONSIEUR ALLAN J. MACEACHEN,  
CONCERNANT LA PROPOSITION  
DES ÉTATS-UNIS D'IMPOSER  
DES QUOTAS À L'IMPORTATION  
DES BOVINS, DES PORCS ET  
DES VIANDES DE BOEUF ET  
DE PORC CANADIENS

---

Le Gouvernement canadien est avisé que les États-Unis annoncent aujourd'hui la tenue d'une audience publique concernant leur projet de restriction à l'importation de certains bestiaux et viandes du Canada. Selon les États-Unis, ces restrictions découlent des quotas d'importation canadiens imposés le 12 août sur les viandes de boeuf et de veau et sur le bétail américains.

Le Gouvernement canadien a été notifié d'avance de la mesure proposée par le Gouvernement des États-Unis auquel il a déjà fait part de sa vive préoccupation.

En établissant des quotas à l'importation des bovins sur pied et de la viande de boeuf de tous les pays, le Gouvernement du Canada tenait à s'assurer que la situation à la baisse du marché mondial ne nuirait pas au programme canadien de stabilisation des revenus de l'éleveur de bétail. Faute d'un programme de stabilisation, l'industrie canadienne risquait à long terme de souffrir des tendances à court terme.

Le déséquilibre fondamental entre la production et la consommation de la viande de boeuf nous inquiétait parce qu'il posait de sérieux problèmes aux producteurs concernés. Cette situation a été aggravée lorsque le Japon et la CEE optèrent pour une limitation rigoureuse des importations de viande de boeuf. En outre, la consommation individuelle de viande bovine fléchit sensiblement aux États-Unis en 1973, surtout à la suite des mesures adoptées par le Gouvernement américain, ce qui contribuait cette année à l'engorgement du marché américain. Ces facteurs ainsi que d'autres ont entraîné l'industrie bovine dans la situation qui prévaut actuellement sur le plan mondial.

En imposant des quotas, le Gouvernement canadien tenait à s'assurer qu'en cette période de déséquilibre le volume expédié au Canada ne dépasserait pas celui que le marché canadien avait traditionnellement pu absorber en temps normal. Les quotas furent donc établis sur la moyenne des importations des cinq dernières années.

Les États-Unis (ainsi que nos autres partenaires commerciaux) furent prévenus des intentions du Canada. Nous avons proposé de nous réunir avec les trois grands partenaires en cause. Des consultations ont été tenues avec les États-Unis, mais il fut impossible de répondre à l'attente des intérêts américains.

Respectant ses engagements commerciaux avec les États-Unis, le Canada a immédiatement notifié le GATT. Subséquemment, nous avons avisé le GATT que notre plan d'action se fondait sur le dispositif de l'Article XIX de l'Accord général, qui prévoit des modalités acceptées internationalement pour traiter d'urgence les questions d'importation risquant de nuire sérieusement aux producteurs nationaux.

Le Gouvernement canadien regrette que les États-Unis projettent d'adopter des mesures à l'effet de réduire les exportations canadiennes vers le marché américain. Lorsque les audiences auront pris fin aux États-Unis et que le Canada sera mieux renseigné sur les mesures proposées en l'occurrence, il étudiera sa position à la lumière de ces données et des modalités établies dans le cadre du GATT.